

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1532**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Cession, à la ville de Lyon, de deux lots de copropriété à usage de stationnements couverts dépendant de l'immeuble situé 148, boulevard de la Croix-Rousse, angle 33, rue de Crimée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1532**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession, à la ville de Lyon, de deux lots de copropriété à usage de stationnements couverts dépendant de l'immeuble situé 148, boulevard de la Croix-Rousse, angle 33, rue de Crimée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicité par la ville de Lyon en vue de l'acquisition, par voie de préemption, de deux lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 148, boulevard de la Croix-Rousse angle 33, rue de Crimée à Lyon 1er.

Il s'agit des lots n° 11 et 12 à usage d'emplacements de stationnement couverts ainsi que des 38/1071 des parties communes attachés à ces lots.

En effet, l'immeuble dont dépend les lots cédés fait l'objet au plan local d'urbanisme (PLU) d'un emplacement réservé n° 1 au bénéfice de la ville de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert public.

Aux termes du projet de promesse d'achat, la ville de Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'engagerait à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens, cédés libres, au prix de 30 000 € admis par France domaine, outre 2 000 € TTC de commission d'agence à la charge de l'acquéreur, soit 32 000 €, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville de Lyon aura la jouissance des biens à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la ville de Lyon, des lots de copropriété n° 11 et 12 à usage d'emplacements de stationnement couverts dépendant de l'immeuble situé 148, boulevard de la Croix-Rousse angle 33, rue de Crimée à Lyon 1er en vue de la réalisation d'un espace vert public.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 32 000 €, fera l'objet d'une inscription en recette au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 100 - fonction 824 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.